



**Le Président,  
A  
Monsieur Gilles Bizeul  
Président des Chambres  
Régionales Réunion-Mayotte**

*N/Réf : 27/CADEMA/2019*

Objet : *Réponses aux observations définitives*

Monsieur le Président,

A la réception de la notification des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la CADEMA, je vous remercie de la prise en considérations de certaines des précisions transmises par courrier et présentées également lors de notre audition du 5 septembre.

Nous poursuivons la mise en œuvre de vos recommandations et il me semble important d'utiliser cette possibilité, celle de joindre certaines réponses pour le document définitif.

Je vous remercie et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
  
Mohamed MAJANI



## **RÉPONSES AUX OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA CADEMA**

- Concernant l'exercice des compétences, il nous semble qu'en raison des transformations institutionnelles rapides et permanentes ces dix dernières années, l'agglomération s'est néanmoins constituée alors que le schéma territorial s'est posé sur le département sans préparation. Le choix organisationnel décidé, celui de la complémentarité et de la solidarité avec le bloc local encouragé par les retours d'expériences de la métropole est un chemin difficile et nécessite du temps.  
Les compétences sont prises par la CADEMA au fur et à mesure de sa structuration, les étapes se succèdent avec rapidité, création, structuration, formation, feuille de route, mise en œuvre des actions...se réalisent. La CADEMA n'a pas hérité, malheureusement, de compétences à un stade de maturité, la collecte des ordures ménagères présentant des marges de progression considérables, son amélioration est un processus engagé, quant au CARIBUS lors de son transfert celui-ci n'était pas à maturité et a été effectivement une priorité.
- Concernant les attributions de compensation, le PV de la CLECT d'octobre 2018 joint précédemment rappelle les décisions de mutualisation. La CLECT sera convoquée dès les nouveaux transferts de compétences et de charges ;
- Concernant les documents stratégiques, le contrat de ruralité présente la forme recommandée par la préfecture. Il est rappelé que ce contrat n'a plus d'existence, l'imputation budgétaire a été modifiée en 2017 puis en 2018. Le suivi administratif a été perturbé, aujourd'hui le contrat de ruralité est « assimilé » dans des financements de type FSIL, Fonds de Soutien à l'Investissement public Local ; ce contrat n'a donc plus de pilotage dédié et ce « au bénéfice » d'un guichet unique » Projet » auprès des services de l'Etat ;
- Concernant le projet CARIBUS, le plan de financement est stabilisé, notamment avec la signature du contrat de convergence, et la procédure garantissant la maîtrise du foncier est engagée via la procédure de DUP ; l'enquête publique est achevée, les commissaires rédigent leur rapport ; nous précisons que le tracé a été adapté pour limiter les expropriations, d'où en particulier le dénatage par la rue Martin Luther King , c'est-à-dire un site propre sur la route nationale, nord-sud, et un site propre sur une rue parallèle , sud-nord ; En plus de limiter les impacts fonciers, cet aménagement participera à réduire la coupure urbaine entre le village et la zone d'activité de Kawéni.

Le mode d'exploitation du CARIBUS fait actuellement l'objet d'une analyse, l'orientation est une DSP mais cela reste encore à soumettre à la décision de l'assemblée.

Concernant l'existence d'un budget annexe, celui-ci sera proposé avant le début de la mise en service du CARIBUS mais reste subordonné à ce jour à la décision préalable du mode de gestion et au démarrage du service public. Cela sera établi dès le budget 2021, il sera donc doté d'un compte spécifique, comme vous nous le recommandez. De même, la mise en place d'un suivi du plan de financement, tant en recettes qu'en dépenses, est acté conformément à ce que vous nous avez conseillé.

- Concernant les moyens financiers, nous confirmons que l'ensemble des régularisations a été réalisé et qu'ainsi l'analyse financière et la prospective ont été élaborées en tenant bien compte de ces rectifications. Cela n'a donc pas altéré l'analyse faite sur la bonne santé financière de la CADEMA par les experts financiers.
- Concernant les moyens humains, la structuration des services va nécessiter un renforcement des ingénieries pour la mise en œuvre des compétences afin d'accompagner l'établissement pour qu'il puisse bénéficier pleinement des financements du contrat de convergence et de transition et du prochain Programme Européen.  
Donc la CADEMA a effectivement recours à des prestataires extérieurs car ses ressources en moyens humains sont à ce jour en interne insuffisants au regard des compétences à exercer.  
Pour rappel, les créations de postes ont été présentées en totalité à l'assemblée, le 26 mai 2018, le 12 juillet 2018 et le 26 septembre 2018.

Concernant le temps de travail, via la mutualisation avec les Ressources Humaines de la ville de Mamoudzou, la CADEMA s'est alignée sur des règlements identiques. Pour les évolutions en cours et à venir, c'est un objectif que nous nous donnons, proposer un cadre qui lui soit propre.  
Concernant les indemnités d'Elus, la délibération visant « l'indice brut terminal de la fonction publique » a été validé au conseil du 3 septembre 2019.

Enfin concernant l'annexe 1 de votre rapport, s'agissant de vos compétences, nous vous informons de la prescription du PLUi présenté à l'assemblée le 29 juin 2019, de plusieurs schémas de secteurs en cours, de notre éligibilité au « Plan Logement D'abord », action donc en faveur du logement des personnes défavorisées et de notre éligibilité au Plan Vélo ; la CADEMA a été retenue et sera soutenue pour déployer ce mode actif complémentaire au CARIBUS et à la marche à pied.